

POLYNESIE FRANCAISE
VILLE DE MAHINA
ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
23.10.2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf octobre, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle de conseil de la mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de monsieur le Maire, Damas TEUIRA.

DATE D'AFFICHAGE
23.10.2019

DATE DE SEANCE
29.10.2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	21
Procurations	05
Votants	26
Abstention	0
Suffrages exprimés	26
POUR	26
CONTRE	00

NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
M. Damas TEUIRA	X		
M. Frédéric FRITCH		X	Samuel HEUEA
Mme Tenuhiarii FAUA	X		
M. Bran QUINQUIS	X		
Mme Marie-Pauline COJAN	X		
M. Léonce YEE ON	X		
Mme Vaiora OOPA		X	
M. Jacki VERO	X		
Mme Célestine WONG	X		
Mme Chantal KWONG	X		
Mme Marie PAOFAI		X	
M. Yves IZAL	X		
Mme Chestine IRITI	X		
M. Samuel HEUEA	X		
M. Tariu TEHEI	X		
M. Edgar FRITCH	X		
M. Benjamin COLOMBANI		X	Marie-Pauline COJAN
Mme Lory PAOFAI		X	Damas TEUIRA
Mme Lorna OPUTU		X	
M. Jimmy TEAUROA		X	
Mme Vanessa TEMATARU		X	
Mme Orama GOODING	X		
Mme Gloria TEIPOARII	X		
M. Warren AFO	X		
Mme Lucie LUCAS	X		
M. Patrick LEBOUCHER	X		
Mme Marcelle CALMEL	X		
Mme Sandy CHANGUY		X	Marcelle CALMEL
M. Joe MATITAI	X		
M. Hervé TAPUTUARAI		X	Lucie LUCAS
M. James BOURINEAU		X	
Mme Tehotu MAPOTOEKE		X	
M. Georges TAIMANA	X		

Subdivision Administrative des Iles du vau
ARRIVÉE LE
31 OCT. 2019
N°..... / IDV

Formant la majorité des membres en exercice
Absents : 12
Madame Célestine WONG, 8ème Adjoint au Maire a été élu secrétaire.

31/10/19

8206

10000

CAB
DGS
DSSA
DRD
DRE
DSTEP
DCAP
DFR
DRH
DPM
DLGIS

Comp. CO (1)

Finances
Mairies

Extrait du registre de la délibération n° 095-2019 du 21.10.2019 portant modification de la délibération n°073/2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule léger destiné à la police municipale », le dossier technique, le plan de financement et autorisant me maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

Portant modification de la délibération n°073/2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule léger destiné à la Police municipale », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n°72-407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du C.G.C.T ;
- Vu la délibération n°073-2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule léger destiné à la police municipale », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays ;
- Vu le courrier n°1319/PR/DDC du 11 septembre 2019 ;
- Vu le budget de la Commune.

EN SA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2019

- ADOPTE -

Article 1 : La délibération n°073/2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule léger destiné à la police municipale », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays est modifiée comme suit :

L'article 3 est abrogé et remplacé par :

Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente comme suit :

Désignation	Coût total TTC	Commune	DDC
Acquisition d'un véhicule léger destiné à la police municipale	7 166 832 CFP	3 583 416 CFP	3 583 416 CFP
Taux	100%	50%	50%

Article 2 : Le reste de la délibération demeure inchangé.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision administrative

Le et affichage le


Le Maire,
Damas TEUIRA



Rapport de présentation

Relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n°073/2019 du 28 août 2019 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule léger destiné à la police municipale », le dossier technique, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention financière avec le représentant du Pays.

Mesdames, Messieurs les Adjoints au Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le présent projet de délibération vise à modifier la délibération n°073-2019 du 28 août 2019 portant sur l'opération citée ci-dessus. Cette opération a fait l'objet d'une demande de financement au titre de la DDC/PAYS. Cependant, suite au courrier n°1319/PR/DDC du 11 septembre 2019, il nous est sollicité la transmission d'un nouveau plan de financement et d'une délibération modifiée en conséquence.

En effet, il a été relevé que le plan de financement et les devis joints comprennent des équipements (cônes, triangles) d'un montant de 434 152 F CFP considérés comme ne relevant pas de l'équipement du véhicule mais davantage de dépenses de fonctionnement ne pouvant être prises en charge par un financement de la DDC.

Aussi est-il proposé de modifier le plan de financement en conséquence.

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Maire,

Damas TEUIRA